

## NOTICE D'INFORMATION À L'INTENTION DES BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS DE LA PROCÉDURE DES CALAMITÉS AGRICOLES

Cette notice présente les principaux points de la réglementation.  
Lisez la avant de remplir le formulaire de demande (CF Cerfa n°13681\*03)

Si vous souhaitez davantage de précisions, contactez la direction départementale des territoires de l'Allier

|  |  |
|--|--|
| <p>La procédure des calamités agricole a pour but d'indemniser des pertes que vous auriez subies lors d'événements météorologiques contre lesquels vous n'auriez pu protéger vos productions et biens.</p> <p><b>Informations générales</b></p> <p>Les calamités agricoles sont les dommages résultant de risques, autres que ceux considérés comme assurables, d'importance exceptionnelle dus à des variations anormales d'intensité d'un agent naturel climatique, lorsque les moyens techniques de lutte préventive ou curative employés habituellement dans l'agriculture, compte tenu des modes de production considérés, n'ont pu être utilisés ou se sont révélés insuffisants ou inopérants (art. L. 361-5 du Code rural et de la pêche maritime).</p> <p>Leur indemnisation est assurée par le Fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA).</p> <p>Le caractère de calamité agricole est reconnu par un arrêté du ministre chargé de l'agriculture, pris sur proposition du préfet du département après avis du Comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA).</p> <p><b>Quels sont les dommages indemnissables ?</b></p> <p>Les dommages ayant occasionné des pertes de récolte ou des pertes de fonds sont indemnissables à l'exception :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- des pertes de récolte sur céréales, oléagineux, protéagineux, plantes industrielles, y compris les semences de ces cultures ;</li><li>- des pertes de récolte sur vignes ;</li><li>- des pertes de récolte sur culture de tabac dues à tout phénomène couvert par l'assurance professionnelle proposée aux planteurs de tabac ;</li><li>- des pertes de récolte dues à la grêle et au vent sur toute autre culture végétale que celles mentionnées ci-dessus, y compris les cultures sous-abris, notamment les serres multi-chapelles, tunnels et ombrières. Cependant les pertes de récolte sur prairies liées à la grêle restent indemnissables ;</li><li>- des dommages aux bâtiments y compris les abris (notamment les serres et les ombrières), aux équipements d'irrigation. Toutefois, les chenillettes, les volières et les tunnels maraîchers d'une hauteur inférieure à 80 cm sont indemnissables ;</li><li>- des dégâts liés à la grêle sur les installations de protection contre la grêle (filets para-grêle et armatures) ;</li><li>- des animaux en plein air touchés par la foudre ;</li><li>- de la mortalité du cheptel d'élevage hors sol à l'intérieur des bâtiments à la suite d'un coup de chaleur.</li></ul> <p><b>Qui peut être indemnisé ?</b></p> <p>Tout exploitant agricole (ou propriétaire) justifiant d'une assurance incendie couvrant les éléments principaux de l'exploitation. Si l'exploitant apporte la preuve qu'il n'existe aucun élément d'exploitation assurable contre l'incendie, il peut prétendre à une indemnité s'il est garanti contre la grêle ou la mortalité du bétail au moment du sinistre. <i>La seule souscription d'une assurance « habitation » et / ou d'une assurance « responsabilité civile » (apiculteur) ne permet pas de bénéficier de l'indemnisation par le FNGRA.</i></p> <p><b>Sous quelles conditions ?</b></p> <p>Les dommages aux récoltes subis et reconnus doivent représenter une perte supérieure à 30% de la production physique théorique de la culture sinistrée (ou 42 % s'il s'agit d'une production bénéficiant d'une aide directe PAC) et dépasser 13% de la valeur du produit brut théorique de l'exploitation. Dans le cas de dommages aux récoltes fourragères utilisées pour l'alimentation des animaux de l'exploitation, le dommage indemnissable au titre des pertes de récolte est le déficit fourrager.</p> | <p><b>Constitution du dossier de demande d'indemnisation.</b></p> <p>Le dossier de demande d'indemnisation doit comporter l'ensemble des pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le présent formulaire correctement rempli permettant d'évaluer la production brute totale de l'exploitation ;</li><li>- Les attestations d'assurance couvrant à une valeur suffisante les biens de l'exploitation (assurance incendie ou à défaut assurance grêle ou mortalité du bétail) ;</li><li>- L'annexe pertes de fonds ;</li><li>- le relevé parcellaire MSA si les parcelles ne sont pas déclarées à la PAC ;</li><li>- Factures acquittées afférentes aux frais d'achat (commandées entre le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et le 31 décembre 2020) de plants ou photocopies de factures avec une copie du relevé de compte bancaire indiquant le débit du montant, pour le remplacement des pieds perdus ou bon de commande si la facture n'est pas acquittée au jour du dépôt du dossier. Si vous fournissez un bon de commande, veuillez transmettre une preuve d'acquiescement dès que possible.</li><li>- Le relevé d'identité bancaire (RIB-IBAN) s'il s'agit d'un compte inconnu de la DDT/DDTM et si vous avez fait le choix de ne pas compléter l'encadré du formulaire intitulé « Coordonnées du compte bancaire ».</li></ul> <p><b>Modalités de dépôt des dossiers</b></p> <p>Si votre exploitation est comprise en totalité ou en partie dans une zone reconnue sinistrée, vous pouvez présenter un dossier de demande d'indemnisation dans les trente jours suivant la date de publication en mairie de l'arrêté ministériel. Ce dossier est adressé à la DDT/DDTM par voie électronique ou, le cas échéant, par voie postale.</p> <p><b>Modalités d'instruction des dossiers</b></p> <p>Dès réception des demandes, le service instructeur les contrôle et procède à l'évaluation provisoire des dommages subis en appliquant les valeurs des productions figurant au barème départemental. En cas de demande de renseignements complémentaires faites par le préfet, vous disposez d'un délai de dix jours à compter de la date de réception de la demande pour y répondre.</p> <p><b>Indemnisation des dommages</b></p> <p>Un arrêté interministériel fixe notamment les valeurs minimales des pertes individuelles indemnissables, ainsi que le pourcentage du montant des dommages indemnissés que couvrent les indemnisations versées par le FNGRA. Ensuite le service instructeur demande les crédits nécessaires au CNGRA.</p> <p><b>Modalités pratiques</b></p> <p>La demande d'indemnisation est effectuée au moyen d'un formulaire que vous pouvez vous procurer soit par voie informatique auprès du site d'information territorial de la préfecture, soit sous forme papier auprès de votre DDT/DDTM.</p> <p>Vous devez déposer votre dossier par voie postale à la DDT de l'Allier, Service Calamités Agricoles, 51 Boulevard Saint Exupéry - CS 30110 03403 Yzeure Cedex.</p> <p><b>Comment remplir votre formulaire ?</b></p> <p>La première page est destinée à recueillir les informations générales ainsi que les caractéristiques de votre exploitation.</p> <p>Le <b>cadre « Identification du demandeur »</b> est composé d'une partie :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- numérique : n° SIRET<sup>1</sup>, n° PACAGE ;</li></ul> |
|--|--|

|   |   |
|---|---|
| <p>Le <b>cadre « Caractéristique de votre exploitation »</b>. Si votre siège d'exploitation n'est pas situé dans la zone sinistrée, vous désignerez la commune de la zone sinistrée où se trouve tout ou partie de vos pertes.</p> <p><b>Un cadre «Liste des pièces justificatives à joindre à votre demande»</b>.</p> <p>Il vous permet en cochant les cases de vérifier que votre demande est complète.</p> | <p>– nominative : Nom et prénom ou raison sociale et statut juridique</p> <p>Le <b>cadre « Coordonnées du demandeur »</b> doit être dûment complété.</p> <p>Le <b>cadre « Coordonnées du compte bancaire »</b> vous invite à désigner le compte sur lequel sera versée l'indemnisation.</p> <p><b>Un cadre « Signature et engagements »</b></p> <p>Il rappelle les règles à respecter pour bénéficier de l'indemnisation de vos pertes. Vous cocherez chacune des cases prévues à cet effet. Les mentions «Je suis informé...» vous indiquent les risques que vous courez en cas de fausse déclaration. L'ensemble des cases relatives aux engagements du demandeur doit obligatoirement être coché pour la prise en compte de votre demande d'indemnisation. Enfin, pour bénéficier de l'indemnisation de vos pertes, vous devez dater et signer votre demande.</p> <p><b>Un Cadre « Réserve à l'administration »</b> dont les renseignements serviront à garantir la traçabilité de votre demande.</p> <div data-bbox="798 667 1497 779" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"><p>Pour le cas où vous rencontreriez des difficultés pour déposer votre demande, la DDT est à votre écoute pour vous y aider au 04 70 48 77 27 / 04 70 48 78 87 ou par mail à l'adresse suivante : <a href="mailto:ddt-instruction-pac@allier.gouv.fr">ddt-instruction-pac@allier.gouv.fr</a></p></div> |
|---|---|



## MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

## LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

| Pièces   | Pièce jointe             |
|--|--------------------------|
| Exemplaire original de cette demande d'aide dûment complété, daté et signé   | <input type="checkbox"/> |
| Annexe b pertes de fonds   | <input type="checkbox"/> |
| Attestation d'assurance année 2019   | <input type="checkbox"/> |
| Relevé d'identité bancaire   | <input type="checkbox"/> |
| Document établissant les droits du demandeur sur les biens sinistrés : relevé parcellaire MSA (si parcelle non déclarée à la PAC)  | <input type="checkbox"/> |
| Factures acquittées afférentes aux frais d'achat (commandées entre le 1 <sup>er</sup> juillet 2019 et le 31 décembre 2020) de plants ou photocopies de factures avec une copie du relevé de compte bancaire indiquant le débit du montant, pour le remplacement des pieds perdus ou bon de commande si la facture n'est pas acquittée au jour du dépôt du dossier. | <input type="checkbox"/> |

## SIGNATURE ET ENGAGEMENTS

Je soussigné (nom et prénom) : \_\_\_\_\_

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Je déclare ne pas percevoir de pension de retraite agricole.

Je demande à bénéficier d'une indemnisation au titre de la procédure des calamités agricoles.

Je m'engage, sous réserve d'attribution de l'aide (\*) :

- à délivrer tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente pendant 3 années ;
- à me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et des contrôles sur place ;
- en cas de perte de fonds (dégâts relatifs aux sols, ouvrages et cultures pérennes), à employer sur l'exploitation la totalité de l'indemnisation perçue au titre des calamités agricoles.

Je suis informé qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclure d'autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur.

Fait le |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|

*Signature*

(\*) Veuillez cocher les mentions utiles

Réservé à l'ADMINISTRATION

A l'usage du Ministère en charge de l'Agriculture – Ne rien inscrire dans cette section

Date de réception : |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|



N° 13951\*02

## ATTESTATION D'ASSURANCE DEVANT ÊTRE JOINTE AU CERFA N°13681 POUR L'INDEMNISATION AU TITRE DES CALAMITÉS AGRICOLES

**Campagne agricole : Année 2019**

Type du sinistre : Sécheresse ; Date du sinistre : |0|1|/|0|4|/|2|0|1|9|

Commune principalement concernée par la calamité : \_\_\_\_\_

### IDENTIFICATION DE L'ORGANISME D'ASSURANCE

Dénomination sociale : \_\_\_\_\_

Adresse (siège social) : \_\_\_\_\_

Code postal : |\_|\_|\_|\_| Commune : \_\_\_\_\_

Contact local, nom : \_\_\_\_\_

### IDENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE / ASSURÉ

N° SIRET : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

N° PACAGE : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Nom et prénom ou raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse (siège de l'exploitation) : \_\_\_\_\_

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_|

Commune : \_\_\_\_\_

### GARANTIES

#### Assurance multirisque agricole (ou assurance incendie - tempête)

**Numéro du contrat :** \_\_\_\_\_ **Biens garantis :** Bâtiments exploitation  Contenu

#### Assurance sur les embarcations (cas de l'aquaculture)

**Numéro du contrat :** \_\_\_\_\_ **Biens garantis :** \_\_\_\_\_

#### Assurance mortalité du bétail

|                                  | Espèces assurées : | Indemnités de sinistre (€) : |
|----------------------------------|--------------------|------------------------------|
| <b>Numéro du contrat :</b> _____ | -                  | -                            |
|                                  | -                  | -                            |
|                                  | -                  | -                            |

**Assurance des récoltes contre les risques climatiques**

Numéro du contrat Grêle : \_\_\_\_\_

Numéro du contrat Multirisques climatiques (MRC) : \_\_\_\_\_

|   | Cultures sinistrées assurées | Superficies assurées (ha) | Capitaux totaux assurés (€) | Franchise par culture (*) | Indemnités versées (€) |
|---|------------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|------------------------|
| G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/> |                              |                           |                             |                           |                        |
| G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/> |                              |                           |                             |                           |                        |
| G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/> |                              |                           |                             |                           |                        |
| G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/> |                              |                           |                             |                           |                        |
| G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/> |                              |                           |                             |                           |                        |
| G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/> |                              |                           |                             |                           |                        |
| G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/> |                              |                           |                             |                           |                        |
| G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/> |                              |                           |                             |                           |                        |
| G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/> |                              |                           |                             |                           |                        |
| G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/> |                              |                           |                             |                           |                        |
| G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/> |                              |                           |                             |                           |                        |

(\*) Si le contrat souscrit est un contrat à l'exploitation ou pour un groupe de cultures, veuillez indiquer le montant global de la franchise.

**SIGNATURE ET ENGAGEMENTS DE L'ASSUREUR ET DE L'ASSURÉ**

**L'assuré, soussigné, atteste être assuré au jour de la calamité :**

\_\_\_\_\_

Fait le |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|

*Signature de l'assuré :*

**L'organisme d'assurance atteste que l'assuré mentionné ci-dessus, est assuré au jour de la calamité et que la contribution additionnelle dans le cas où elle existe, a été acquittée ou est exigible.**

Fait le |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|

*Signature de l'assureur :*

**Annexe - Pertes de fonds – vignes  
Sécheresse 2019**

N° SIRET : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| ; N° PACAGE : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Nom et prénom ou raison sociale du demandeur : \_\_\_\_\_

| Nature de fonds        | Éléments sinistrés                 |                           |  |         |                                     |
|------------------------|------------------------------------|---------------------------|--|---------|-------------------------------------|
|                        | Cultures pérennes                  |                           | n° de la Facture ou bons de commande (1) | Commune | n° de l'îlot et de parcelle PAC (2) |
|                        | Age à la date du sinistre (années) | Nombre de pieds sinistrés |  |         |                                     |
| <i>Plants de vigne</i> |                                    |                           |  |         |                                     |
|                        |                                    |                           |  |         |                                     |
|                        |                                    |                           |  |         |                                     |
|                        |                                    |                           |  |         |                                     |

(2) Veuillez transmettre les factures acquittées d'achat de plants ou la copie des factures accompagnées du relevé de compte bancaire indiquant le débit des montants

(2) Si vous ne déposez pas de dossier PAC, veuillez préciser les références cadastrales des parcelles.

Date :

Nom du signataire et signature :